

Résolution adoptée à la séance plénière du 29 mars 2021

Pour une politique nationale de santé environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe de l'UNAF

L'environnement d'aujourd'hui, c'est la santé de demain mais a contrario cela peut être la maladie de demain. Un chiffre alarmant paru le 9 février dernier dans la revue scientifique *Environmental Research* révèle que près de 100 000 décès prématurés seraient attribués chaque année à la pollution de l'air extérieur liée aux énergies fossiles, soit plus du double du chiffre de Santé publique France.

Les plans nationaux santé-environnement successifs depuis 2004 ont montré leurs limites et ceci pour plusieurs raisons. La prévention n'existe pas en France ou de façon infinitésimale. Les mesures des plans s'empilent sans objectif clair, ni suivi, ni évaluation donc sans bilan avant de passer au plan suivant. L'enveloppe budgétaire est également absente. Les actions proposées restent donc plus conceptuelles que concrètes.

Le Groupe de l'Unaf soutient dès lors l'axe de la résolution qui appelle à une stratégie globale et à des actions opérationnelles sur la santé environnement. Les points d'attention devront être la prévention avec le coût de l'inaction ou plus positivement le retour sur investissement d'une politique de prévention. La formation et l'éducation à la santé environnement doivent s'imposer et ceci dès le plus jeune âge. Le développement de la recherche doit aussi être relancé sérieusement. Les Français attendent des réponses sur les raisons de la multiplication des cancers pédiatriques. Dernier point d'attention pour les travaux à venir, la déclinaison au cœur des territoires de la santé environnement pour dénouer les inégalités sociales et territoriales qui aujourd'hui se cumulent.

Le Groupe de l'Unaf remercie d'inscrire cet important sujet dans le calendrier de la prochaine mandature.

Le Groupe de l'Unaf a voté la résolution.